

# Mutuelle et prévoyance *CCN Fleuristes et Animaux Familiers*

Fleuristes, animaleries, toilettage, pensions, refuges et fourrières · À jour au 17 août 2026

IDCC 1978

BROCHURE 3010

SANTÉ : ACCORD DU 13/06/2022

PRÉVOYANCE : ACCORD DU 13/05/2016

## CARTE D'IDENTITÉ

### La convention collective en bref

CCN du 21 janvier 1997, actualisée par l'accord du 29 septembre 2020 (étendu le 17 décembre 2021). Environ 7 200 entreprises et 20 000 salariés. Trois familles de métiers : fleuristerie, vente d'animaux familiers et de leurs produits, services aux animaux familiers. Codes NAF fréquents : 47.76Z et 47.89Z. Texte intégral : Légifrance, réf. KALICONT000005635507.

## VOS 3 OBLIGATIONS

- ✓ **Couvrir tous les salariés** en santé, dès le 1er embauché, sauf dispenses écrites.
- ✓ **Financer au moins 50 %** de la cotisation santé et les parts patronales de prévoyance.
- ✓ **Garantir au moins les niveaux de branche**, santé et prévoyance, poste par poste.

## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

### Régime frais de santé (accord du 13 juin 2022 modifié)

| RÉGIME DE BASE (SALARIÉ SEUL) | COTISATION         | EN 2026 (PMSS 4 005 €) |
|-------------------------------|--------------------|------------------------|
| Régime général : total        | <b>1,43 % PMSS</b> | <b>57,27 €/mois</b>    |
| dont employeur (minimum)      | 0,715 % PMSS       | 28,64 €/mois           |
| Alsace-Moselle : total        | <b>0,88 % PMSS</b> | <b>35,24 €/mois</b>    |
| dont employeur (minimum)      | 0,44 % PMSS        | 17,62 €/mois           |

- ✓ Contrat responsable et 100 % Santé obligatoires (optique, dentaire, audio).
- ✓ Niveaux de garanties de branche à respecter poste par poste.
- ✓ Degré élevé de solidarité : 2 % des cotisations santé et prévoyance.
- ✓ Avenant du 24 octobre 2025 : 1,51 % et 0,93 % PMSS au 1er janvier 2026, non étendu au 17 août 2026 (adhérents FFAF, PRODAF, SNPCC).

Source : accord du 13 juin 2022 modifié, texte étendu, Légifrance. Extensions facultatives conjoint et enfant à la charge du salarié. Vérifié le 17 août 2026.

## PRÉVOYANCE

### Taux conventionnels de cotisation 2026

| NON CADRES (T1 ET T2)  | TAUX          | EMPL.          | SALARIÉ        |
|------------------------|---------------|----------------|----------------|
| Maintien de salaire    | 0,39 %        | 0,39 %         | 0 %            |
| Incapacité, invalidité | 0,40 %        | 0,103 %        | 0,297 %        |
| Décès, IAD             | 0,10 %        | 0,10 %         | 0 %            |
| Rente éducation        | 0,10 %        | 0,10 %         | 0 %            |
| <b>Total</b>           | <b>0,99 %</b> | <b>0,693 %</b> | <b>0,297 %</b> |

| CADRES (TA ET TB)                     | TAUX          |
|---------------------------------------|---------------|
| Maintien de salaire                   | 0,45 %        |
| Incapacité, invalidité                | 0,73 %        |
| Décès, IAD                            | 0,36 %        |
| Rente éducation                       | 0,20 %        |
| Rente de conjoint                     | 0,33 %        |
| <b>Total (TA : 1,655 % employeur)</b> | <b>2,07 %</b> |

**Nouveauté 2026** : l'avenant n° 4 du 23 février 2026 renforce l'indemnisation des congés maternité et paternité et le maintien de salaire en incapacité. Application au 1er juillet 2026 pour les adhérents (PRODAF, SNPCC, FFAF) ; non étendu à l'ensemble de la branche au 17 août 2026.

## Votre parcours de conformité en 5 étapes

- ✓ **1. Identifier la CCN** : le code IDCC 1978 figure sur les bulletins de paie et la DSN.
- ✓ **2. Comparer les contrats** aux garanties de branche, santé et prévoyance, ligne à ligne.
- ✓ **3. Formaliser l'acte fondateur** : DUE, accord collectif ou référendum selon la mise en place, remis à chaque salarié avec la notice.
- ✓ **4. Recueillir les dispenses par écrit** : CDD courts, temps très partiels, ayants droit déjà couverts, avec justificatifs conservés.
- ✓ **5. Paramétrer la paie et assurer la veille** : la branche a modifié ses régimes trois fois entre 2024 et 2026.

**Risque en cas d'écart** : remise en cause des exonérations sociales par l'URSSAF et rappels sur plusieurs années, réclamations possibles des salariés. Notre rôle : la vérification et l'accompagnement, de l'audit gratuit à la veille conventionnelle.

## OFFRE BL ASSUR

## Formules mutuelle, tarifs indicatifs 2026

### Socle CCN

**62 €**

par mois / salarié, à partir de

Garanties de branche respectées, 100 % Santé, tiers payant, DUE incluse.

## RECOMMANDÉE

### Confort

**72 €**

par mois / salarié, à partir de

Optique et dentaire renforcés, chambre particulière, médecines douces.

### Premium

**87 €**

par mois / salarié, à partir de

Dépassements d'honoraires renforcés, forfaits majorés, prévention élargie.

### Excellence

**102 €**

par mois / salarié, à partir de

Haut de gamme, implants, orthodontie adulte, hospitalisation confort.

Offre BL ASSUR, distincte de la cotisation de référence du régime de base de branche (1,43 % du PMSS, environ 57 €/mois en 2026) vers lequel nous pouvons aussi vous orienter. Tarifs par salarié seul selon âge moyen, zone et effectif, personnalisés après étude. Dès le Socle à 62 €, la répartition 50/50 (31 € employeur) respecte le minimum conventionnel de 28,64 €.

### 0 € de frais de courtage, plus de 30 partenaires assureurs

Audit de conformité gratuit, comparatif complet sous 48 h ouvrées (premier retour sous 24 h ouvrées), rédaction de la DUE, notice, courriers de dispense et résiliation de l'ancien contrat pris en charge. Vos salariés accèdent en plus, sans surcoût, à une plateforme CSE externalisée d'avantages (cinéma, voyages, parcs, shopping).

## CONTACT

### Lancer votre étude CCN 1978

bl-assur.fr/comparateur-mutuelle-et-prevoyance-entreprise  
BL ASSUR · Buchelay (78200) · 38 rue des Mathurins, 75008 Paris  
Renaud Lebrun, fondateur, ex-Allianz, courtier depuis 2017.

## SOURCES OFFICIELLES

Légifrance : CCN 1978 (KALICONT000005635507), accord frais de santé du 13 juin 2022 et avenants, accord prévoyance du 13 mai 2016 et avenants. Code du travail numérique : fiche IDCC 1978. Statuts d'extension vérifiés le 17 août 2026. Données conventionnelles sous réserve des textes en vigueur et de leurs arrêtés d'extension.